

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 15 octobre 2020 à 20 heures.**

**PRÉSENTS :** MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N (*arrivée à 20 h 28*), CATIN B, VERY F, BOUGEROL N, ROBIN N, RAMILLIEN C, OLMEDO M, DELAIZE F, SIVIGNON J.

**PROCURATION :** BUSSAC Valérie à BOUGEROL Nathalie.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Johan SIVIGNON comme secrétaire de séance.

*Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.*

#### **Travaux de regroupement des écoles : avenants aux marchés des entreprises**

Des avenants sont nécessaires sur certains marchés à savoir :

##### **Avenant n° 17 - lot n° 07 « menuiseries intérieures » (ROSSIGNOL)**

Travaux supplémentaires de 3 136,00 € HT

- dispositif anti-pince doigts sur bloc porte → + 1 404,00 € HT
- fabrication et pose d'une porte en mélaminé blanc → + 660,00 € HT
- fourniture et pose de plinthes en sapin → + 942,00 € HT
- fabrication et pose d'un coffre en mélaminé blanc → + 130,00 € HT

##### **Avenant n° 18 - lot n° 14 « VRD » (GATP)**

Travaux supplémentaires de 11 383,00 € HT

- extension de la cour de l'école → + 6 548,00 € HT
- raccordement des eaux usées et des eaux pluviales sur le réseau unitaire sur le domaine public → + 2 485,00 € HT
- fourniture et pose de caniveaux → + 1 100,00 € HT
- terre végétale + remise en état du sable stabilisé → + 1 250,00 € HT

Travaux à ne pas réaliser de 4 810,00 € HT

- chaussée en sable compactée → - 2 310,00 € HT
- cuve de récupération des eaux pluviales → - 2 500,00 € HT

Soit une plus-value globale de 6 573,00 € HT

##### **Avenant n° 19 - lot n° 01 « gros œuvre » (REOLON)**

Travaux à ne pas réaliser de 9 318,68 € HT

- remise en état du chemin de l'accès provisoire → - 5 148,00 € HT
- cheminement piéton → - 4 170,68 € HT

##### **Avenant n° 20 - lot n° 08 « serrurerie » (GS2A)**

Travaux à ne pas réaliser de 8 198,00 € HT (clôture accès sud)

Le conseil municipal ne valide pas le devis de 5 903,00 € HT pour la clôture sur le muret entre le voisin et école (devis trop onéreux).

##### **Avenant n° 22 - lot n° 10 « sols souples » (LEPAGE)**

Travaux supplémentaires de 1 408,00 € HT (relevé en plinthe dans les sanitaires + incrustation)

Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Gros œuvre	262 282,08 €	+ 19 495,82 €	+ 7,43315 %
2 – Charpente bois	34 064,00 €	+ 208,60 €	+ 0,61238 %
3 – Couverture	21 194,60 €	+ 3 565,50 €	+ 16,82268 %
4 – Etanchéité	44 418,05 €		
5 – Traitement des façades isolation extérieure	32 845,74 €	- 1 569,60 €	- 4,77870 %
6.1 – Menuiseries extérieures PVC	20 964,00 €	+ 1 974,00 €	+ 9,41614 %
6.2 – Menuiseries extérieures ALU	37 865,00 €		
7 – Menuiseries intérieures	27 645,20 €	+ 5 008,50 €	+ 18,11707 %
8 – Serrurerie	26 639,00 €	- 8 198,00 €	- 30,77443 %
9 – Plafonds cloisons doublages peintures	93 538,91 €		
10 – Sols souples	32 155,73 €	+ 2 587,15 €	+ 8,04569 %
11 – Carrelage	4 471,04 €		
12 – Electricité	67 409,31 €	- 16 200,00 €	- 24,03228 %
13 – Chauffage sanitaire ventilation	93 043,54 €	+ 469,00 €	+ 0,50406 %
14 – VRD	53 063,42 €	+ 6 573,00 €	+ 12,38706 %
15 – Espaces verts	5 889,01 €		
<b>TOTAL</b>	<b>857 488,63 €</b>	<b>+ 13 913,97€</b>	<b>+ 1,62264 %</b>

Cela a pour effet de porter le montant total du marché à 871 402,60 € HT soit une augmentation de 1,62264 % (total des avenants) par rapport au marché initial.

*Pour : 14 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Déclaration de sous-traitance**

L'entreprise GATP, titulaire du lot n° 14 « VRD », a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de l'entreprise EUROVIA en vue de lui confier la fourniture et la mise en œuvre de l'enrobé. Il convient d'acter de cette déclaration.

*Pour : 14 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Travaux de regroupement des écoles : avenant au marché de maîtrise d'œuvre – remplacement d'un co-traitant (avenant n° 21)**

L'Atelier Jean-Paul CRISTINA (Architecte) a informé que le bureau d'études fluides BETALM, co-traitant, a été mis en liquidation judiciaire au 31 juillet 2020. L'Architecte propose comme nouveau co-traitant le bureau K2 ingénierie sans modification des honoraires. Il convient de passer un avenant pour la poursuite de la mission.

*Pour : 14 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Décision modificative du budget 2020 (commune)**

Il avait été prévu au budget 2020 une subvention de 1 879 € pour le CCAS. Il est nécessaire d'augmenter la subvention et de prendre la décision modificative du budget suivante :

Section de fonctionnement : crédits supplémentaires suite à recettes supplémentaires encaissées

Dépense	+ 599,00 € (article 657362 subvention au CCAS)
Recettes	+ 296,00 € (article 7488 autres participations)
	+ 303,00 € (article 7788 produits exceptionnels divers)

*Pour : 14 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Devis pour les travaux de la réserve de l'auberge**

Monsieur Jacques POTIGNAT présente au conseil municipal les devis concernant les travaux de carrelage :

- ♦ entreprise ROCCA David pour un montant de 1 720,00 € HT (2 064,00 € TTC)
- ♦ entreprise BRANCHER Pierre pour un montant de 1 851,98 € HT (2 222,38 € TTC)
- ♦ entreprise CHANSEAUME & Fils pour un montant de 2 620,80 € HT (3 144,96 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 voix pour ROCCA, 5 voix pour BRANCHER, 9 abstentions), accepte le devis de l'entreprise BRANCHER d'un montant de 1 851,98 € HT (2 222,38 € TTC) pour les travaux de carrelage.

#### **Révision des tarifs de location au hameau de gîtes Beau soleil**

La parole est donnée à Madame Cécile GILBERT qui propose au conseil municipal de modifier le tarif du prix à la journée et d'instaurer un forfait pour l'utilisation de la salle annexe. Les autres tarifs restent inchangés.

Les tarifs pour 2021 seraient les suivants :

- prix à la semaine - période haute (19 juin au 29 août 2021) : 230 €
- prix à la semaine - période basse (1<sup>er</sup> mai au 19 juin et du 29 août au 31 octobre 2021) : 200 €
- prix à la journée : 35 €**
- prix au week-end : 60 €
- forfait utilisation salle annexe : 50 €**

*Pour : 15 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Chaufferie bois : assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur MANILLERE informe le conseil municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2019 pour la création d'une chaufferie bois collective regroupant plusieurs bâtiments communaux (mairie, école, maison du peuple, auberge, salle des sports).

Une réunion a eu lieu, en mairie le 07 octobre 2020, avec Monsieur FIRKOWSKI de l'ADUHME. Il préconise de s'attacher les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans les différentes phases de mise en œuvre de ce projet.

Monsieur MANILLERE propose de relancer le projet dans la mesure où il y a deux chaudières vieillissantes. Il demande au conseil municipal s'il est d'accord pour lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

*Pour : 15 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

#### **Emprunt**

Dans le cadre des travaux de l'école et dans l'attente du versement des subventions (le solde des subventions est versé quand toutes les factures sont réglées) et du FCTVA (décalage de 2 ans pour la récupération d'une partie de la TVA), il est nécessaire de recourir à un prêt relais d'un montant de 200 000 €.

Il a été fait une consultation auprès de deux banques (caisse d'épargne et crédit agricole).

Le conseil municipal retient l'offre du crédit agricole (durée 2 ans, taux fixe de 0,30 %).

*Pour : 15 (dont 1 procuration)*      *Contre : 0*      *Abstention : 0*

## **Questions diverses**

Monsieur MANILLERE fait un tour de table des responsables de commissions.

♦ La parole est laissée à Madame Cécile GILBERT, responsable de la commission communication enfance jeunesse.

- Elle indique que le déménagement de l'école dans les nouveaux locaux est prévu du 27 au 29 novembre 2020. Elle demande aux conseillers disponibles de se manifester auprès d'elle.

Il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise pour le nettoyage des vitres la semaine précédente.

- En raison de la crise sanitaire, il y a eu peu de manifestations sur la commune. La commission propose de reconduire le concours des sapins et de remettre le concours des maisons illuminées. La remise des prix pourrait avoir lieu en même temps que la cérémonie des vœux la première quinzaine de janvier.

Il est aussi envisagé de lancer au printemps un concours d'épouvantail par hameaux.

- Concernant le repas et les colis de noël pour les aînés, l'âge pour bénéficier du repas était de 60 ans et les colis étaient distribués à partir de 75 ans. Les membres du CCAS se sont réunis ce jour et ont décidé de nouvelles modalités :

- l'âge pour bénéficier du repas et des colis est fixé à 70 ans,
- les personnes âgées devront choisir entre le repas ou le colis,
- le repas sera organisé en fin d'année.

Au vu de la situation sanitaire, le repas pour les aînés ne sera pas organisé pour l'année 2020.

♦ Monsieur Jacques POTIGNAT prend la parole à son tour au sujet du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom. Il distribue une plaquette de présentation du syndicat.

Il précise que des travaux sont prévus aux Marandonnes sur 880 m car les canalisations sont vétustes. Ces travaux sont réalisés à la demande de la SEMERAP.

- Il a assisté avec Cécile GILBERT à une réunion du foot. Le club envisage d'organiser la soirée moules frites. Toutefois suite aux nouvelles annonces gouvernementales, il semble peu probable que cette manifestation puisse se tenir. La mairie est en attente de la circulaire préfectorale. Madame DENIER, secrétaire de mairie, est chargée de transmettre dès réception, la circulaire préfectorale aux associations.

♦ Monsieur MANILLERE informe que, depuis la rentrée 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a en charge la gestion des transports scolaires sur le département. Il a eu connaissance par Monsieur Eric GOLD que les communes avaient la possibilité de demander une dotation d'abris bus. La Région s'occupe de livrer et de fixer les abris bus sur les socles en béton à réaliser par la commune.

Une dotation de cinq abris bus a été sollicitée auprès du Conseil Régional. Les abris bus doivent être installés uniquement dans le sens de la montée (dessertes du matin). Plusieurs secteurs ont été identifiés (au Bourg, la Croix du Trièvre, les Gays, la Poivrière).

♦ Monsieur MANILLERE indique qu'il faudrait réfléchir à l'interdiction du stationnement des poids-lourds sur la place de la Bascule.

Madame GILBERT tient à signaler qu'il y a aussi un problème de stationnement devant l'école. En effet, beaucoup de familles veulent stationner au plus près de l'école ce qui engendre des problèmes de sécurité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.**